LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h ; 45km/h sur routes étroites (<1,5m)
- Routes à chaussées séparées : 100 km/h
- Autoroute: 120 km/h

Proximité écoles : 20 km / h

Pour les caravanes et camping-cars

- Routes ordinaires: 70 et 80 km/h
- Routes ordinaires, routes à chaussées séparées et autoroutes : 90 km/h.

Usage d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres autorisé.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.

Détecteur de radars et écrans dans le véhicule interdits, sauf GPS.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Les feux de route sont interdits en agglomération.

Les enfants de moins de 135 cm doivent être installés dans des sièges auto adaptés à leur morphologie. A défaut, le véhicule peut être immobilisé.

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0.5 g/l pour les automobilistes et les deuxroues motorisés
- 0.3 g/l pour les conducteurs ayant moins de deux ans de permis, les conducteurs de poids lourds et d'autocars, les transporteurs de matières dangereuses et les agents publics.

De jour, les motocyclistes doivent allumer leurs feux de croisement.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

- Cyclistes: port du casque et du gilet obligatoire sur les routes, recommandé en ville.
- Cyclistes de moins de 16 ans : casque toujours obligatoire. Cyclistes plus de 16 ans : casque obligatoire hors agglomérations.

Equipement obligatoire à bord

- 1 gilet rétroréfléchissant par personne à bord
- 2 triangles de signalisation (à disposer en cas de besoin à 50m avant et après un véhicule immobilisé sur la chaussée)
- 1 jeu d'ampoules de rechange

1 roue de secours + outils

SIGNALISATION



Zone urbaine. Risque de population dense.



Demi-tour autorisé à la distance indiquée



Vitesse maximale conseillée



Usage du klaxon interdit

Dans une intersection, des lignes quadrillées jaunes tracées au sol indiquent l'interdiction d'y pénétrer si la voie de sortie n'est pas libre.

Infractions

L'Espagne a mise en place, avec la France, un échange transfrontalier d'informations. Les conducteurs commettant une infraction sont donc systèmatiquement poursuivis.

Les informations et données mises à disposition sur le présent document sont fournies à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité - contractuelle ou délictuelle - de l'association Prévention Routière. Elles n'ont pas vocation à remplacer les textes légaux auxquels il convient dans tous les cas de se référer expressément.

STATIONNEMENT

N S

Stationnement irrégulier

En cas de stationnement irrégulier, la mise en fourrière est systématique. L'amende est de 84,14€.

Dans certaines municipalités, le "sabot de Denver " est utilisé pour immobiliser les véhicules en stationnement irrégulier.

Une ligne jaune en zigzag tracée sur la chaussée indique une interdiction de stationner.



Stationnement alterné

Dans les rues à sens unique, les véhicules doivent stationner les jours impairs du côté des immeubles à numéros impairs, les jours pairs du côté des immeubles à numéros pairs.



Zona Azul

Dans les zones bleues ("Zona Azul"), la durée du stationnement est limitée entre 8 h et 21 h (durée maximale : 1h30). Le disque de stationnement peut être obtenu dans les bureaux de tabac et chez les marchands de journaux.



Zona O.R.A.

Au centre de certaines grandes villes, se trouve une zone "Zona O.R.A.", où le stationnement est permis pour une durée de 30, 60 ou 90 minutes, à condition d'apposer sur le pare-brise un ticket acheté dans un bureau de tabac ou chez un marchand de journaux.

LEXIQUE PRATIQUE

Ε